

Pétition



Demain plus un bébé à la consigne

pour développer des modes d'accueil de qualité, c'est maintenant qu'on signe !

Répondant à l'**appel à signatures** figurant au verso, nous affirmons que nous ne nous résignons pas à la situation actuelle des modes d'accueil en France. Créer massivement de nouvelles places dans des modes d'accueil de qualité, ce n'est pas répondre aux sirènes économistes de "l'investissement social", c'est faire œuvre de considération pour l'humanité, la dignité et les droits des tout-petits & de leurs parents, c'est faire société autour des principes de justice sociale et de solidarité dès la prime enfance.

Nous nous adressons au président de la République et au gouvernement qui ont érigé la jeunesse, et donc ses prémisses, en priorité de leur mandat, et leur demandons la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance autour des mesures suivantes :

- adoption d'un plan pluri-annuel visant à augmenter l'offre d'accueil de 400 000 places par la création prioritaire de 200 000 nouvelles en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour résorber le retard pris à l'égard du développement de l'accueil individuel ;
- abandon de la mesure élargissant les possibilités d'accueil en surnombre à 115 et 120% en EAJE ;
- objectif à atteindre d'un ratio moyen d'encadrement d'un adulte pour cinq enfants en EAJE, au plus tard à l'échéance de l'actuelle *Convention d'Objectifs et de Gestion* entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales ;
- retour à un ratio de personnels les plus qualifiés d'au moins 50% en EAJE, mesure immédiatement suivie d'un plan de formation initiale et continue permettant d'élever progressivement ce ratio ;
- lancement d'un *Plan "métiers"* ambitieux sur cinq ans :
 - préservant des formations spécifiques et singulières au champ de l'accueil de la petite enfance alors que le projet existe de les noyer dans des tronc communs de formations sociales généralistes,
 - prévoyant notamment la formation de 30 000 nouveaux professionnels pour l'accueil collectif,
 - élevant globalement les niveaux de qualification de l'ensemble des professionnels, concernant la formation initiale mais également la formation continue diplômante, pour permettre à tout professionnel d'accéder à des niveaux de qualification plus élevés et de bénéficier de réels parcours de professionnalisation et de promotion professionnelle ;
- exclusion des modes d'accueil individuels et collectifs des directives les soumettant à la concurrence et aux critères marchands.

Au-delà du caractère technique de telle ou telle mesure, **il est grand temps de mettre en œuvre une politique d'accueil de la petite enfance digne d'une société qui considère ses bébés, citoyens du futur, et leur offre la bienvenue dans des berceaux hautement accueillants pour s'engager dans l'existence.**

Prénom

NOM

profession

lieu d'exercice

signature

nouveau champ de connaissances sur les enjeux de l'accueil des jeunes enfants. Ainsi sont aujourd'hui mieux définies les exigences de qualité pour l'accueil des bébés. Les recherches en France et à l'international convergent sur ces critères de qualité : niveaux de qualifications professionnelles, taux d'encadrement, taille restreinte des groupes d'enfants, temps et disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, ainsi que temps de réflexion sur les pratiques qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée. Les progrès réalisés depuis les années soixante s'appuyaient donc sur ce qui semblait faire enfin consensus : faciliter l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents, tout en accueillant les bébés de façon personnalisante en crèche ou chez une assistante maternelle.

Mais les décisions prises au début des années 2010, entamant une à une les avancées précédentes, ont acté que ces fondements n'étaient plus partagés par les pouvoirs publics, qui traçaient alors la perspective que plus d'enfants soient accueillis par des professionnels souvent moins bien qualifiés. C'est-à-dire plus de stress, moins de disponibilité et d'attention du côté des professionnels se traduisant par plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant.

Après avoir pris l'engagement de revenir sur les mesures les plus préjudiciables au bon accueil des tout-petits (comme le surbooking des bébés et la moindre qualification globale des équipes), en abrogeant notamment le décret "Morano", l'équipe gouvernementale d'après 2012 n'a pas donné suite. Les maisons d'assistantes maternelles dérogent toujours à des normes minimales légales de fonctionnement. De même qu'un plan "métiers de la petite enfance", ayant pour cœur une hausse globale du nombre et des qualifications des professionnels de la petite enfance et incluant de vraies mesures de promotion professionnelle pour les métiers aux formations les plus courtes et les moins qualifiantes, tarde à voir le jour. Enfin, par une disposition passée inaperçue de la loi dite "Macron" sur l'attribution de contrats de concessions, les modes d'accueil collectifs risquent d'être confirmés demain dans le champ de la directive européenne "services" et soumis aux règles de la concurrence, avec pour effets moins de réglementation protectrice et moins de financements publics.

Nous ne nous résignons pas à une telle situation. Créer massivement de nouvelles places dans des modes d'accueil de qualité, ce n'est pas répondre aux sirènes économistes de "l'investissement social", c'est faire œuvre de considération pour l'humanité, la dignité et les droits des tout-petits et de leurs parents, c'est faire société autour des principes de justice sociale et de solidarité dès la prime enfance.

Nous nous adressons au président de la République et au gouvernement qui ont érigé la jeunesse, et donc ses prémisses, en priorité de leur mandat, et nous leur demandons la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance autour des mesures figurant au recto (pétition).

Au-delà du caractère technique de telle ou telle mesure, il est grand temps de mettre en œuvre une politique d'accueil de la petite enfance digne d'une société qui considère ses bébés, citoyens du futur, et leur offre la bienvenue dans des berceaux hautement accueillants pour s'engager dans l'existence.

PREMIERS SIGNATAIRES :

Patrick BENSOUSSAN pédopsychiatre à Marseille, président de l'association *Spirale*,
Marie BONNAFÉ médecin, présidente de l'association *ACCES*, **Suzon BOSSE-PLATIÈRE** formatrice petite enfance, **Catherine BOUVE** responsable formation initiale, docteur en sciences de l'éducation, **Marie-Laure CADART** médecin et anthropologue, **Pierre DELION** professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, faculté de médecine de Lille, **Catherine DOLTO** médecin, haptothérapeute, **Michel DUGNAT** pédopsychiatre,
Françoise FAVEL psychosociologue, directrice du *CERPE*, **Agnès FLORIN** professeur de psychologie de l'enfant et de l'éducation, université de Nantes, **Bernard GOLSE** professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU Necker, psychanalyste, **Roland GORI** professeur émérite de psychopathologie à l'université Aix Marseille, psychanalyste, **Jacky ISRAËL** pédiatre, **Françine HAUWELLE** présidente de l'association *Le Furet Petite Enfance*, **Frédéric JÉSUS** consultant, militant associatif, **Saül KARSZ** philosophe et sociologue, **Daniel MARCELLI** professeur émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à la faculté de médecine de Poitiers, **Bernard MARTINO** auteur-réalisateur, **Denis MELLIER** psychologue, professeur des universités, **Sylvain MISSONNIER** professeur de psychologie clinique de la périnatalité, psychanalyste, **Marie-Rose MORO** professeur de pédopsychiatrie, université Paris-Descartes, **Laurent MUCCHIELLI** sociologue, directeur de recherche au *CNRS*, **Gérard NEYRAND** sociologue, professeur à l'université de Toulouse, **Laurent OTT** philosophe, formateur et chercheur en travail social, **Danielle RAPOPORT** présidente association *Bien-traitance, formation et recherches*, **Miriam RASSE** psychologue en crèche, directrice de l'association *Pikler Łóczy France*, **Sylvie RAYNA** maître de conférences en psychologie de l'éducation, école normale supérieure de Lyon et université Paris 13, **Jean-Pierre ROSENCZVEIG** magistrat honoraire, ex-président du tribunal pour enfants de Bobigny, **Marie-Nicole RUBIO** directrice de l'association *Le Furet Petite Enfance*, **Catherine SELLENET** professeur d'université en sciences de l'éducation, université de Nantes, **Marie-Paule THOLLON-BÉHAR** psychologue du développement, docteur en psychologie, responsable de formation continue petite enfance, **Véronique TIBERGE** directrice du centre de formation *l'Horizon*, co-fondatrice de l'association *AForMEJE*, **Serge TISSERON** psychiatre, psychanalyste, université Paris VII Denis Diderot.

appel à signatures !